
MISE À JOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME RÉGIONAL D'OBSERVATEURS DE LA CTOI

PRÉPARÉ PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, LE 29 NOVEMBRE 2017

OBJECTIF

Informier le Comité scientifique (CS) de l'état de la mise en œuvre et de la déclaration à la CTOI du Mécanisme régional d'observateurs (MRO) établi par la Résolution 11/04 *sur un Programme régional d'observateurs* lors de la 15^e session de la Commission (S15) en 2011.

CONTEXTE

Les données des observateurs des pêches sont d'une importance vitale pour la gestion des pêches, car elles fournissent une source indépendante d'informations sur les activités de pêche et les captures, détaillées et de haute qualité, à un niveau de résolution suffisant pour permettre des analyses telles que la standardisation des taux de capture et l'analyse des mesures d'atténuation des prises accidentelles.

Lors de sa 13^e session (S13), la Commission a adopté la Résolution 09/04 *sur un Programme régional d'observateurs*, qui a été remplacée en 2010 par la Résolution 10/04, puis en 2011 par la Résolution 11/04. Le principal objectif du Mécanisme régional d'observateurs de la CTOI est de « *collecter des données de captures et autres données scientifiques sur les pêches vérifiées, sur les thons et les thonidés dans la zone de compétence de la CTOI.* » [résolution 11/04, paragraphe 1].

La Résolution 11/04 *Sur un Mécanisme régional d'observateurs* prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes nationaux d'observateurs dans toutes les CPC de la CTOI à compter de juillet 2010, couvrant « *au moins 5% du nombre d'opérations/calées de chaque type d'engin par les flottilles de chaque CPC, ayant lieu dans l'océan Indien, de 24 m de longueur hors-tout et plus ou de moins de 24 m s'ils pêchent hors de leur ZEE. Pour les navires de moins de 24 m, s'ils pêchent hors de leur ZEE, la couverture mentionnée ci-dessus devra être progressivement atteinte d'ici à janvier 2013.* »

Lors de sa 13^e session, le Comité scientifique de la CTOI (CS13) a examiné le rapport de l'atelier technique organisé en mai 2010 et approuvé les documents préparés par le Secrétariat : un manuel des observateurs¹, incluant une série de lignes directrices, de standards et d'informations connexes pour la collecte et la déclaration des données d'observateurs et pour la formation, ainsi qu'un modèle de rapport de marée d'observateurs², qui contient les exigences minimales de déclaration et des modèles de formulaires de données contenant les exigences minimales de déclaration de données. Ceux-ci ont été officiellement adoptés lors de la 15^e session de la Commission, qui a noté que³ « *Un jeu de données minimales a été adopté ainsi qu'un modèle de rapport d'observateur, qui seront examinés et révisés si nécessaire.* »

DISCUSSION

Lors de la 17^e session du Comité scientifique, « *le CS A NOTÉ les révisions proposées aux modèles de rapport de marée des observateurs par GTEPA10 et GTCDS10, pour améliorer la qualité des soumissions de données à but scientifique comme pour les évaluations de stocks, comme demandé par le Comité scientifique de la CTOI.* ». Par ailleurs, « *NOTANT que l'amélioration de la qualité des soumissions de données est un processus qui évolue et se développe au fil du temps, le SC A ADOPTÉ les modèles d'observateurs révisés en tant que modèles de rapports provisoires pour une utilisation immédiate par les CPC qui sont prêtes et pour une utilisation préliminaire par les CPC pour lesquelles plus de temps est nécessaire. Le CS A CONVENU que le Secrétariat de la CTOI rendra ces modèles disponibles en 2015 et mettra à jour en conséquence les directives du manuel. Suite à la mise en œuvre provisoire, le SC A CONVENU que ces modèles seront revus et modifiés, en 2015, selon les besoins.* » Les modèles

¹ IOTC-2010-SC11

² IOTC-2010-SC12

³ IOTC-2011-S15-R[F]

de déclaration révisés, la version mise à jour du manuel et des formulaires de collecte de données sont disponibles sur le site web de la CTOI⁴.

Par ailleurs, la résolution stipule que « *le nombre de débarquements des navires de pêche artisanaux sera également suivi par des échantillonneurs sur le site de débarquement* » et que « *le niveau indicatif de couverture des navires de pêche artisanaux devrait progressivement augmenter jusqu'à 5% des activités totales des bateaux (c'est à dire du nombre total de marées ou du nombre total de bateaux en activité)* ». Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de lignes directrices établies pour la collecte des données des bateaux artisanaux pêchant dans leur ZEE nationale et ce point reste donc à mettre en œuvre.

Un grand nombre de programmes d'observateurs ont maintenant été mis en place pour les flottes industrielles dans l'océan Indien et ces programmes sont utilisés pour collecter des données scientifiques sur les pêcheries par le biais d'observateurs embarqués, en fonction des besoins de recherche spécifiques définis par chacune des organisations de coordination. Les données sont collectées au niveau régional et communiquées au Secrétariat de la CTOI, comme résumé dans ce document.

ÉTAT ACTUEL DE LA MISE EN ŒUVRE ET DES DÉCLARATIONS

Mise en œuvre du Mécanisme régional d'observateurs

Au 15 novembre 2017, quinze CPC (Australie, Chine (y compris Taïwan, Chine), Comores, UE (France⁵, Espagne, Portugal et Royaume-Uni), Indonésie, Japon, Kenya, République de Corée, Madagascar, Maldives, Maurice, Mozambique, Seychelles, Afrique du Sud et Thaïlande) ont soumis une liste d'observateurs et se sont vu attribuer un numéro d'enregistrement d'observateur de la CTOI. Cela représente un total de 360 observateurs actuellement enregistrés.

Au 15 novembre 2017, des informations de 975 rapports de marée d'observateur ont été soumis au Secrétariat de la CTOI par l'Australie, la Chine (y compris Taïwan, Chine), l'UE (France, Italie, Portugal et Espagne), la France TOM, l'Indonésie, le Japon, le Kenya, la République de Corée, Madagascar, Maurice, le Mozambique, les Seychelles, le Sri Lanka, l'Afrique du Sud et la Tanzanie.

L'appendice A fournit un résumé de l'état de la mise en œuvre du MRO par toutes les CPC de la CTOI. L'appendice B et l'appendice C fournissent une estimation du niveau d'effort couvert par les observateurs entre 2010 et 2016 pour les palangriers industriels et les senneurs (données mises à jour au 15 novembre 2017). La couverture d'observateurs scientifiques déclarée pour les flottes artisanales est actuellement nulle.

Déclarations électroniques

Lors du CS19 en 2016, il a été recommandé que toutes les données d'observateurs soient soumises au format électronique :

« le CS A RECOMMANDÉ à tous les CPC de soumettre des données d'observateurs dans un format électronique qui puisse être importé et traité automatiquement sous une forme standardisée (par exemple csv, xml, txt, xls, dbase, mdb, etc.), en évitant les formats dont le traitement pourrait être inutilement complexe et coûteux en temps (par exemple PDF, documents Microsoft Word, etc.), tout en veillant à ce que toutes les exigences minimales de déclaration de données convenues soient remplies. »

Un nombre croissant de CPC soumettent des données par voie électronique, notamment l'Australie, l'UE, France, l'UE, Espagne, la Chine (partiellement), l'Indonésie, le Japon, le Kenya, le Mozambique et Maurice (Appendice A).

UN PROJET-PILOTE POUR LE MRO

Depuis sa création en 2009, la mise en œuvre nationale du Mécanisme régional d'observateurs reste très faible parmi les CPC de la CTOI. La pêche artisanale est extrêmement importante dans l'océan Indien et pourtant la mise en place d'observateurs dans ces pêcheries reste particulièrement faible. Lorsque des programmes d'observateurs ont été établis, ils sont très divers et très variables en ce qui concerne le type et la qualité des informations collectées et la communication des données aux normes de la CTOI reste médiocre. Les données soumises et stockées au niveau régional sont actuellement peu utiles.

Reconnaissant ces problèmes et dans une démarche positive pour résoudre les problèmes et chercher des solutions, la CTOI a adopté la Résolution 16/04 *sur la mise en œuvre d'un projet-pilote visant à promouvoir le Mécanisme régional d'observateurs de la CTOI*. Suite à cette adoption, un projet-pilote a été élaboré. Ce projet-pilote a été

⁴ <http://www.iotc.org/fr/science/mecanisme-regional-dobservateurs-scientifiques>

⁵ Y compris Mayotte du fait de son statut de région française ultrapériphérique depuis janvier 2014.

examiné et approfondi au GTEPA12, au GTCDS12⁶ et au CS19⁷ en 2016, diffusé à tous les Membres pour commentaires en mars 2017 et finalement soumis à l'approbation de la Commission en mai 2017⁸.

Le projet esquisse un plan d'ensemble dans le cadre d'une stratégie globale à long terme visant à appuyer la mise en œuvre du Mécanisme régional d'observateurs dans la zone de compétence de la CTOI. Il vise à aborder chacune des questions-clés qui empêchent actuellement la collecte et l'analyse de données de haute qualité pour contribuer à l'évaluation des stocks et aux avis de gestion par le développement de nouvelles technologies, outils, normes et processus. Le cadre stratégique global s'articule autour de cinq éléments-clés :

1. Programme de formation des observateurs et normes minimales
2. Déclaration électronique
3. Développement d'une base de données d'observateurs et collecte de données historiques
4. Systèmes de surveillance électronique
5. Observation au port

La phase-pilote est un élément essentiel de chacun des axes de travail et la Résolution 16/04 fournit un cadre pour tester ces innovations en rassemblant les résultats des différents axes de travail et en les rendant opérationnels dans des CPC volontaires sélectionnées.

1. Programme de formation des observateurs et normes minimales

La première composante aborde le problème de l'établissement de nouveaux programmes d'observateurs, dans les contextes où il existe peu de ressources, d'expertise et d'expériences, à travers l'élaboration d'un programme complet de formation des observateurs. Il s'agit de produire un ensemble de protocoles de travail, d'outils et de supports pour les gestionnaires des observateurs afin de les aider à mettre en place de nouveaux programmes d'observateurs, et de fournir un module de formation à utiliser pour la formation des observateurs. Parallèlement, il est nécessaire d'élaborer un ensemble de normes pour les programmes d'observateurs et les observateurs afin d'aider à l'harmonisation des systèmes actuellement en place et en cours de développement, pour s'assurer que les données ont été recueillies de manière normalisée et sont d'une qualité suffisante pour pouvoir être utilisées pour l'analyse. Cela comprendra une sous-composante qui inclut le développement d'un « pool régional » d'observateurs scientifiques formés qui seront reconnus à l'échelle régionale et pourront être employés par un État du pavillon à sur ses navires, en particulier lorsque des navires peuvent pénétrer dans plusieurs ZEE côtières.

2. Déclaration électronique

La deuxième composante du projet vise à aborder les problèmes liés à la mauvaise déclaration des données, comme par exemple les données qui sont actuellement soumises en version papier, manuscrite, rédigées dans des langues autres que celles de la CTOI ou via d'autres méthodes non standard, ce qui signifie que l'extraction des données peut être complexe, longue et coûteuse. Ce problème doit être résolu par le développement d'un outil de déclaration électronique qui facilitera la soumission des données aux niveaux national et régional, l'amélioration de la qualité des données par des procédures de vérification des erreurs et la création d'économies de temps pour les CPC et Secrétariat de la CTOI.

3. Développement d'une base de données d'observateurs et collecte de données historiques

Une troisième composante du projet étroitement liée à celle-ci est l'élaboration d'une base de données régionale pour héberger les données des observateurs et l'alimentation de cette base de données avec les données historiques qui ont été soumises dans des formats non standard ou qui n'ont pas encore été soumises pour diverses raisons.

4. Systèmes de surveillance électronique

Le quatrième volet du projet consiste à mettre au point des systèmes de surveillance électronique (SSE) pour la pêche à petite échelle dans l'océan Indien, en particulier les flottilles de pêche au filet maillant. L'objectif est d'améliorer la qualité de la collecte des données et la couverture des pêcheries pour lesquelles il existe des difficultés pratiques pour placer des observateurs à bord des navires (par exemple, pour les grandes flottilles de petits navires où il y existe des problèmes de sécurité, un manque d'espace pour le travail des observateurs, des difficultés de déploiement logistique, etc. Compte tenu des succès des SSE qui ont été mis en évidence dans d'autres océans et pêcheries, il est important que ces systèmes soient mis à l'essai pour les flottilles de pêche au filet maillant dans l'océan Indien, en particulier là où aucune couverture d'observateurs n'a encore été mise en place. Il est proposé

⁶ IOTC-2016-WPDCS12-22: <http://www.iotc.org/fr/documents/pilot-project-iotc-regional-observer-scheme>

⁷ IOTC-2016-SC19-14: <http://iotc.org/fr/documents/un-projet-pilote-pour-le-mecanisme-regional-d-observateurs-de-la-ctoi>

⁸ IOTC-2016-S21-10: <http://www.iotc.org/fr/documents/un-projet-pilote-pour-le-mecanisme-regional-d-observateurs-de-la-ctoi-0>

de mettre au point un système de surveillance électronique (SSE) adapté aux petits navires (par exemple, de 15 à 24 m de LHT) pour vérifier la faisabilité de la collecte d'informations scientifiques de bonne qualité.

5. Observation au port

Parallèlement, la cinquième composante du projet couvrira l'élaboration de protocoles de collecte de données pour les échantillonneurs de terrain⁹, afin de collecter des données au port, qui sont complémentaires de celles recueillies par le SSE et les observateurs embarqués. Cela inclura l'élaboration d'une série d'indicateurs qui seront utilisés pour évaluer la qualité des systèmes de collecte et de gestion des données pour les pêcheries artisanales.

Résultats de CS19 concernant le projet-pilote du MRO

« Le CS A NOTÉ le document IOTC-2016-SC19-14 qui présente une première ébauche de proposition pour un projet-pilote pour le MRO dans le cadre de la Résolution 16/04.

Le CS A NOTÉ que les éléments de travail décrits dans la proposition de projet sont essentiels au succès futur du MRO et EST CONVENU d'utiliser le cadre stratégique décrit dans le document. Le CS A DEMANDÉ en outre au Secrétariat de la CTOI, en collaboration avec le président du CS et le président du GTEPA, d'élaborer un programme-pilote plus détaillé et plus spécifique couvrant les actions mentionnées dans la Résolution 16/04. Cela comprendra un budget détaillé et sera distribué aux CPC pour observations, comme indiqué dans la Résolution 16/04. Le CS EST CONVENU de présenter la version définitive du projet-pilote à la Commission, comme l'exige la Résolution 16/04.

Le CS A NOTÉ que le flux de travail de l'ESG sera axé sur les flottilles de filet maillant, mais qu'il reste encore des leçons à tirer des expériences ailleurs dans l'océan Indien. Le CS A ACCUEILLI favorablement l'offre de soutien de l'Australie et de l'UE en ce qui concerne le partage des expériences et des leçons tirées de la mise en œuvre des ESG dans les flottes palangrières et de senneurs, respectivement.

Le CS EST CONVENU que la viabilité à long terme et la durabilité du projet sont essentielles au succès de tout projet-pilote et que la phase-pilote impliquera l'exploration de méthodes efficaces et l'évaluation des initiatives en termes de coûts et d'avantages ainsi que d'efficacité en termes de collecte des données et de potentiel pour l'application.

Le CS a NOTÉ les ressources substantielles que le cadre proposé exigerait et A RECOMMANDÉ que la Commission alloue des ressources suffisantes pour permettre la mise en œuvre du projet.

Le CS EST CONVENU de définir un comité de pilotage du projet chargé de superviser le travail et A DEMANDÉ que des termes de référence clairs soient rédigés pour définir les rôles et responsabilités spécifiques dudit comité. Le CS EST CONVENU en outre que les comités de pilotage devraient rester petits et fonctionnels, tout en veillant à ce qu'une expertise pertinente dans tous les domaines de travail dans le cadre du projet-pilote soit prévue et puisse provenir d'experts dans l'océan Indien et au-delà. » [IOTC-2016-SC19-R, paragraphes 156-161]

Mise à jour sur les progrès réalisés

1. Programme de formation des observateurs et normes minimales

Des fonds ont maintenant été obtenus pour ce domaine d'activité et il a été transformé en un contrat de consultance avec appel à propositions, qui est actuellement soumis à l'approbation de la FAO et aux procédures administratives nécessaires, pour publication au début de l'année 2018, c'est-à-dire une fois que les fonds seront disponibles. Un atelier régional à l'intention des coordonnateurs des programmes d'observateurs et des parties intéressées aura lieu au cours du premier semestre de 2018 afin d'examiner et de réviser les documents élaborés avant qu'ils ne soient finalisés et soumis au CS20 pour approbation.

Une deuxième phase du projet a également été développée pour débiter au second semestre 2018. Elle suivra l'élaboration du kit de formation et des normes de formation et impliquera le pilotage intensif du programme dans trois CPC volontaires avec d'importantes pêcheries de la CTOI identifiées par la Commission (Iran, Sri Lanka et Tanzanie). Ce projet impliquera la mise en œuvre des outils et du matériel mis au point, y compris l'outil de déclaration électronique et exigera des efforts soutenus dans ces pays-pilotes pour mettre en place des programmes d'observation complets et fournir l'appui de suivi nécessaire, selon les besoins. Un financement a été identifié pour ces activités et une proposition de projet complète a été soumise aux donateurs (la CE) pour approbation.

⁹ Échantillonneur de terrain : une personne qui recueille des informations à terre durant le déchargement d'un navire de pêche. Les échantillonnages de terrain peuvent servir à quantifier les captures et les captures accessoires conservées, à récupérer des marques etc. (définition tirée de la Résolution 11/04)

2. *Déclaration électronique*

L'interface déclaration électronique a été finalisée et testée avec succès : elle est fournie en tant qu'application autonome et multiplateforme qui ne nécessite pas de connexion Internet pour fonctionner, bien qu'elle comporte désormais des mécanismes de déclaration directe pour extraire les informations relatives aux navires du RAV (Registre des navires autorisés) de la CTOI ainsi que la liste des observateurs accrédités. Elle est également directement reliée à la base de données principale des statistiques de la CTOI, ce qui lui permet de synchroniser en permanence toutes les données de référence nécessaires.

L'interface de déclaration électronique met en œuvre toutes les exigences détaillées dans le « Manuel de l'utilisateur du Mécanisme régional d'observateurs de la CTOI » pour toutes les pêcheries considérées (palangre, filet maillant, canne et senne coulissante) et pour les exigences de collecte de données et de déclaration des données (voir : www.iotc.org/sites/default/files/documents/science/IOTC-2015-ROS_11_11_04_Observer_Manual_v1.2.pdf).

Le support multilingue de l'interface de déclaration électronique est en cours de finalisation, et l'application sera disponible en anglais et en français lors de son lancement officiel.

3. *Développement d'une base de données d'observateurs et collecte de données historiques*

L'interface de déclaration électronique (voir ci-dessus) sert principalement d'outil pour faciliter la collecte de données sur le terrain : toutes les informations recueillies devraient être soumises à un point focal national qui intégrera les données relatives aux observateurs dans une base de données nationale (également fournie en tant qu'application autonome et multiplateforme). L'objectif principal de la base de données nationale –outre la création d'un dépôt central pour les données nationales des observateurs– est également de soumettre des informations à la base de données régionale, hébergée par la CTOI et censée ne contenir que des données marquées comme « obligatoires ». L'outil de base de données nationale a été finalisé et testé, tandis que la base de données régionale – bien qu'elle soit déjà finalisée– est en cours d'amélioration afin de renforcer son intégration avec les autres systèmes statistiques de la CTOI.

La base de données régionale est en train d'être alimentée avec des informations historiques, fournies à différents niveaux de détail et par différents moyens électroniques ou non électroniques par les pays membres. Actuellement, elle inclut des données des observateurs japonais pour 25 marées de palangre effectuées d'octobre 2013 à septembre 2015, couvrant un total de 1355 calées et est en cours d'extension avec l'inclusion (éventuelle) de données historiques d'observateurs de l'Union européenne et des flottilles assimilées de senneurs. À moyen et à long terme, la base de données régionale sera alimentée avec des données d'observateurs recueillies en direct par l'intermédiaire de l'interface de déclaration électronique et gérées –au niveau national– par des points focaux nationaux (ce qui augmentera le niveau d'application et la capacité technique des États du pavillon participants).

4. *Systèmes de surveillance électronique*

Des fonds ont été identifiés pour l'élaboration du SSE et un certain nombre de CPC prioritaires ont été identifiés comme candidates potentielles pour le projet-pilote, y compris la R. I. d'Iran, le Pakistan et le Sri Lanka. Au cours de l'année 2017, le Secrétariat de la CTOI a effectué des visites de terrain initiales au Pakistan, en Iran et au Sri Lanka afin d'évaluer les aspects logistiques pratiques de la mise en œuvre du SSE à bord des navires de pêche au filet maillant (et à la palangre).

5. *Observation au port*

Cette composante du projet en est actuellement à ses débuts. Ayant maintenant été approuvé par la Commission, le mandat est en cours d'élaboration et les travaux devraient débuter au début de 2018.

Guides d'identification des espèces sous mandat de la CTOI**Tableau 1.** Résumé des langues et groupes d'espèces prioritaires, identifiés par le CS16, le CS17 et le GTEPA13, pour traduction et impression.

	1. Thons et apparentées	2. Porte-épée	3. Tortues	4. Requins et raies	5. Oiseaux	6. Cétacés
Persan	2	1	1	1	1	3
Arabe	2	2	2	2	2	7
Urdu	4					4
Indonésien Bahasa	1	3	5	5	5	6
Swahili		4				8
Espagnol		5	3	3	3	2
Portugais		6	4	4	4	
Thaï		7				
Cingalais	3	8				5
Tamoul		8				5
Malais Bahasa	1					
Hindi	3					
Français						1

Vert : terminé ; jaune : en cours/

Voici les progrès à ce jour :

- Les travaux d'élaboration d'un jeu de guides d'identification des cétacés pour l'océan Indien ont commencé. La liste des espèces a été rédigée et le premier projet est en cours d'élaboration. L'impression et les traductions ont déjà été organisées pour les langues prioritaires et auront lieu dès que les fiches auront été finalisées (CTOI et MMC).
- La traduction et l'impression en persan des guides d'identification des espèces sous mandat de la CTOI est achevée pour les requins, les porte-épée et les tortues et sont maintenant disponibles sur le site web de la CTOI¹⁰ (CTOI, IFO et WWF-Pakistan).
- La traduction et l'impression en arabe des guides d'identification des espèces sous mandat de la CTOI sont achevées pour les thons et espèces apparentées, et la traduction des autres espèces est en cours (CTOI et WWF-Pakistan).
- La traduction et l'impression en ourdou des guides d'identification des thons, poissons porte-épée, tortues et requins sont achevées (WWF-Pakistan).
- La traduction et l'impression en indonésien des guides d'identification des thons et des poissons porte-épée sont achevées (OFCF).
- La traduction en indonésien des guides d'identification des tortues, des requins et des oiseaux de mer est achevée et les fiches sont en cours de mise en page et d'impression (DGCF et CTOI).
- La traduction en espagnol des guides d'identification des tortues est achevée et les fiches sont en cours d'impression (IOSEA et CTOI).
- La traduction en hindi des guides d'identification des thons et espèces apparentées est achevée et les fiches sont prêtes à être imprimées (CMFRI et CTOI).
- La traduction en malaisien des guides d'identification des thons et espèces apparentées est achevée et leur mise en page est en cours (CTOI).
- La traduction en cingalais et en tamoul des guides d'identification des thons et espèces apparentées est achevée et les fiches seront publiées sur le site web de la CTOI dès qu'elles auront été reçues (NARA, DFAR et FAO).
- La traduction et l'impression en portugais de l'ensemble des guides d'identification des espèces sous mandat de la CTOI sont achevées et les fiches seront publiées sur le site web de la CTOI dès qu'elles auront été reçues (WWF-Mozambique).

¹⁰ <http://www.iotc.org/fr/science/fiches-didentification-des-espèces>

- La traduction et l'impression en maldivien de l'ensemble des guides d'identification des espèces sous mandat de la CTOI sont en cours (Ministère des pêches et de l'agriculture, Maldives).

RECOMMANDATIONS

Le Comité scientifique devrait :

- 1) **RECOMMANDER** que des ressources suffisantes soient allouées au soutien des activités du projet-pilote du MRO dans le budget régulier de la CTOI, afin de garantir la continuité des activités durant la durée du projet et au-delà.
- 2) **CONVENIR** de la liste finale des membres du comité de pilotage du projet-pilote du MRO.

ANNEXES

Annexe A : Mise à jour sur la mise en œuvre du Mécanisme régional d'observateurs de la CTOI

Annexe B : Estimation de la couverture des palangriers par les observateurs

Annexe C : Estimation de la couverture des senneurs par les observateurs

ANNEXE A

MISE À JOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME RÉGIONAL D'OBSERVATEURS DE LA CTOI

CPC	Navires actifs LHT≥24m ou navires hauturiers ¹¹				Progrès	Liste des observateurs accrédités soumise	NONombre de rapports d'observateurs fournis ¹²						
	LL	PS	GN	BB			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
MEMBRES													
Australie	2	6			L'Australie a mis en œuvre un programme d'observateurs pour sa flottille palangrière.	OUI: 21	2(O)	1(O)	3(O)	NON	2(O) + 4(E)	11(E)	NON
Chine –Taiwan, Chine	67 233				La Chine a mis en place un programme d'observateurs	OUI: 3 OUI: 54	1(O) NON	NON NON	1(O) 1(O)	1(O) 19(O)	2(O) 17(O)	1(O) 13(O)	4(O) 14(O)
Comores					Les Comores ne possèdent pas de navires ≥ 24 m. Deux observateurs ont été formés dans le cadre du Projet régional de suivi de la COI et 5 par le SWIOFP.	OUI: 7	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Érythrée	Aucune information reçue				Aucune information reçue par le Secrétariat.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Union européenne	17 0 7 19 1	12 1 0 18 0			L'UE possède un programme d'observateurs à bord de ses flottilles de senneurs et de palangriers. À ce jour, aucune information n'a été reçue de la part de l'UE, RU.	Partiel : UE, France: 64 UE, Italie : NON UE, Portugal: 4 UE, Espagne: 9 UE, RU : 1	FRA 6(E) N/A NON NON NON	FRA 45(E) N/A PRT 1(O) NON NON	FRA 93 (E) N/A PRT 1(O) NON NON	FRA 89(E) N/A PRT 1(O) ESP 1(O) NON	FRA 94(E) N/A PRT 1(O) ESP 2(O) NON	FRA 109 (E) ITA 6(O) PRT 1(O) ESP 10(E) NON	FRA 106 (E) ITA 4(O) PRT 1(O) ESP 15(E) NON
France (TOM)					N/A	N/A	NON	9(O)	7(O)	7(O)	N/A	N/A	N/A
Guinée					La Guinée ne possède aucun navire dans l'océan Indien depuis 2006	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Inde					L'Inde n'a pas encore élaboré de programme d'observateur.	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Indonésie	246	11	13		L'Indonésie possède 13 observateurs immatriculés à la CTOI et plusieurs initiatives en cours, et a récemment débuté ses déclarations à la CTOI.	OUI:9	NON	NON	NON	NON	5(E)	NON	NON
Iran, Rép. isl. d'	5	8	1192		Une formation des observateurs par la CTOI a été organisée en 2015. 30 observateurs ont désormais été sélectionnés et seront déployés en 2016.	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Japon	43	2			Le Japon a commencé son programme d'observateurs le 1 ^{er} juillet 2010.	OUI: 19	8(E)	11(E)	10(E)	9(E)	15(E)	9(E)	NON

¹¹ Le nombre de navires actifs est donné pour 2016¹² Année au cours de laquelle la marée observée a débuté (E : électronique ; O : autre)

CPC	Navires actifs LHT \geq 24m ou navires hauturiers ¹¹				Progrès	Liste des observateurs accrédités soumise	NONombre de rapports d'observateurs fournis ¹²						
	LL	PS	GN	BB			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Kenya					Le Kenya ne possède aucun navire inscrit au Registre des navires actifs depuis 2010, toutefois il est en cours d'élaboration d'un programme d'observateurs et 5 observateurs ont été formés par le SWIOFP.	OUI: 5	NON	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1(E)
Corée, Rép. de	13	6			La Corée possède un programme d'observateurs depuis 2002 et 28 observateurs immatriculés dans l'océan Indien.	OUI: 40	2(O)	NON	2(O)	3(O)	3(O)	4(O)	NON
Madagascar	7				Madagascar a élaboré un programme d'observateurs. Cinq et trois observateurs ont été formés par le SWIOFP et la COI, respectivement. Toutefois, les données d'observateurs déclarées ne respectent pas les normes de la CTOI.	OUI: 7	NON	NON	18(O) ₁₃	8(O)	7(O)	NON	NON
Malaisie	10				La Malaisie prévoit de mettre en œuvre un programme d'observateurs.	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Maldives	47			325	Les débarquements des navires maldiviens sont suivis par des échantillonneurs aux sites de débarquement. Les Maldives sont en cours d'élaboration d'un programme d'observateurs en mer.	OUI: 4	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Maurice	5	2			Maurice a élaboré un programme d'observateurs et a commencé à soumettre les données de l'année 2015.	OUI: 8	NON	NON	NON	NON	NON	5(O)	5(O+E)
Mozambique	11				Le Mozambique possède un programme d'observateurs et a soumis un rapport de marée, mais ne possédait aucun navire actif \geq 24 m en 2013.	OUI: 11	NON	NON	1(O)	N/A	NON	7(E)	NON
Oman	1				Une formation des observateurs assurée par la CTOI a eu lieu en 2015, mais aucun rapport d'observateurs n'a été soumis pour le moment.	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Pakistan					Une formation des observateurs assurée par la CTOI a eu lieu en 2015, et le Pakistan s'est engagé à établir un programme d'observateurs. Un mécanisme d'équipage-observateur a déjà été initié par le WWF-Pakistan, toutefois aucune donnée n'a été soumise au Secrétariat de la CTOI pour le moment.	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Philippines					Aucune information reçue par le Secrétariat.	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Seychelles	47	13			Les Seychelles ont démarré un programme d'observateurs en 2014 et ont commencé à déclarer leurs données d'observateurs.	OUI: 78	NON	NON	NON	NON	6(O)	46(O)	NON
Sierra Leone	Aucune information reçue				Aucune information reçue par le Secrétariat.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Somalie	Aucune information reçue				Aucune information reçue par le Secrétariat.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Afrique du Sud	13				L'Afrique du Sud possède un programme d'observateurs pour les navires étrangers opérant dans sa ZEE, ainsi que pour ses navires nationaux (depuis 2014).	OUI: 16	NON	12(O)	10(O)	13(O)	10(O) ₁₄	16(O)	NON

¹³ Les rapports de Madagascar incluent les observateurs à bord des navires étrangers.

¹⁴ Rapports soumis pour les navires étrangers opérant dans la ZEE d'Afrique du sud entre 2011 et 2013 et navires étrangers+nationaux pour 2014 et 2015.

CPC	Navires actifs LHT \geq 24m ou navires hauturiers ¹¹				Progrès	Liste des observateurs accrédités soumise	NONmbre de rapports d'observateurs fournis ¹²					
	LL	PS	GN	BB			2010	2011	2012	2013	2014	2015
Sri Lanka	1		1455		Le Sri Lanka a démarré une initiative d'observateurs et soumis les données d'observateurs des marées pilotes de 2014 et 2015.	NON	NON	NON	NON	2(O)	2(O)	NON
Soudan	Aucune information reçue				Aucune information reçue par le Secrétariat.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Tanzanie, Rép. Unie de	3				La Tanzanie ne possède pas de programme d'observateurs à l'heure actuelle.	NON	NON	NON	NON	NON	NON	1(O)
Thaïlande		1			La Thaïlande a organisé une formation des observateurs en 2015 mais ne possédait aucun palangrier actif en 2016.	OUI: 8	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Royaume-Uni (TOM)					Le RU(TOM) ne possède aucun navire actif dans l'océan Indien.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Yémen	Aucune information reçue				Aucune information reçue par le Secrétariat.	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
PARTIES COOPÉRANTES NON-CONTRACTANTES												
Bangladesh					Aucune information reçue par le Secrétariat.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Libéria					Aucune information reçue par le Secrétariat.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Sénégal					Le Sénégal ne possède aucun navire actif dans l'océan Indien depuis 2007.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

ANNEXE B

ESTIMATION DE LA COUVERTURE DES PALANGRIERS PAR LES OBSERVATEURS

MEMBRES	Effort total (nombre d'hameçons)								Effort observé (nombre d'hameçons)						Taux de couverture								
	2010 (total)	(>juillet)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2010	(>juillet)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Australie	622 461	304 347	359 832	672 398	609 995	449 387	430 015	429 288	15330	6232	89490	0	41581	28729	0	2,46%	5,04%	1,73%	13,31%	0,00%	9,25%	6,68%	0,00%
Chine	16 993 970	10 859 640	4 136 710	11 295 050	23 439 470	19 212 540	26 616 190	24 107 147	95205	0	185742	216640	178413	105201	1184578	0,56%	0,88%	0,00%	1,64%	0,92%	0,93%	0,40%	4,91%
--Taiwan,Chine	219 630 038		182 770 834	170 633 711	195 560 569	186 056 725	167 840 253	206 592 777	0	0	121675	4344678	4004870	3650886	3461035	0,00%		0,00%	0,07%	2,22%	2,15%	2,18%	1,68%
Comores																							
Érythrée																							
UE - France	3 781 554	1 978 611	3 769 250	3 367 941	4 042 077	3 573 448	3 533 544	3 710 089	68094	257830	630313	619619	516645	527459	566024	1,80%	3,44%	6,84%	18,72%	15,33%	14,46%	14,93%	15,26%
UE - Portugal	949 134		903 600	685 206	1 558 000	1 496 715	1 398 400	1 672 150		140317	73685	127580	90894	156536	152385	0,00%		15,53%	10,75%	8,19%	6,07%	11,19%	9,11%
UE - Espagne	3 174 705		3 758 516	4 673 785	6 262 822	6 262 823	6 262 824	6 262 825	0	0	0	0	224900	0	0	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	3,59%	0,00%	0,00%
UE - RU	61 400		92 300	71 400	55 000	84 700	388 300	271 700								0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
France (TOM)	75 099		93 718	120 000	120 000																		
Guinea	569 943															0,00%							
Inde	66 990 303		85 418 811	63 809 974	66 874 504	60 449 485	17 169 720	15 347 609								0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Indonésie	120 517 198		143 369 311	205 861 852	197 666 023	202 478 411	184 626 974	170 149 788	0	0	0	0	195 780	0	0	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,10%	0,00%	0,00%
R.i. d'Iran																							
Japon	37 032 932	15 746 978	28 854 054	31 460 928	29 125 098	31 780 765	28 961 098	27 090 505	1197302	2431206	1701400	2208155	2842393	1834348	0	3,23%	7,60%	8,43%	5,41%	7,58%	8,94%	6,33%	0,00%
Kenya	186 774		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67240	0	0,00%							
République de Corée	6 013 391	1 602 804	5 862 681	4 350 708	5 337 464	6 740 247	6 739 605	5 044 105	389042	0	282656	546927	213225	313662	0	6,47%	24,27%	0,00%	6,50%	10,25%	3,16%	4,65%	0,00%
Madagascar	456 585		374 307	348 653	326 494	355 138	357 897	330 541	0	0	21582	62400	0	0	0	0,00%		0,00%	6,19%	19,11%	0,00%	0,00%	0,00%
Malaisie	17 282 525		13 180 419	4 010 420	4 222 622	3 590 208	5 019 417	6 239 667								0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Maldives					3 054 590	3 040 716	678 824	2 254 552											0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Maurice	267 063		252 480	182 300	150 560	105 120	195 850	593 813								0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Mozambique	383 323		383 323	383 323		7 177	240 031	134 330	0	0	1100	0		42715	0	0,00%		0,00%	0,29%	0,00%	0,00%	17,80%	0,00%
Sultanat d'Oman	17 358 307		16 046 375	6 366 934	2 608 159	1 465 331	552 649	549 338								0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Pakistan																							
Philippines	2 784 696															0,00%							
Seychelles	4 375 885		3 080 822	3 400 912	3 876 173	21 366 998	22 778 433	35 608 822								0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Sierra Leone																							
Somalie																							
Sri Lanka	118 364 092		112 187 187	140 186 312	145 165 259	50 385 870	35 216 695	23 252 938	0	0	0	0	550	46430	0	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,13%	0,00%
Afrique du sud*	1 751 043		1 219 015	1 176 125	959 285	565 705	651 592	404 228	0	-640045	-293685	-852759	17895(543543)	70258(603777)	0	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	3,16%	10,78%	0,00%
Soudan																							
Tanzanie	1 505 810		2 893 579	4 314 179	3 468 843	3 682 252	1 648 649	2 112 744	0	0	0	0	0	0	757	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,04%
Thaïlande	1 489 193		1 041 600	1 061 363	784 881	1 821 217	1 121 073	0								0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Royaume-Uni																			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Yémen																			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
PARTIES COOPÉRANTES NON CONTRACTANTES																							
Bangladesh																							
Liberia																							
Sénégal																							
Autres	8 904 445	7 368 361	8 043 789	10 212 601	9 222 548	10 907 732	8 642 444	7 368 361								0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total	651 521 868		618 092 512	668 646 076	704 490 436	615 878 711	521 070 476	539 527 318	1 764 973	2 835 585	3 107 643	8 125 999	8 860 704	7 257 419	5 983 472	0,27%		0,46%	0,46%	1,15%	1,44%	1,39%	1,11%

* Les chiffres entre parenthèses indiquent les hameçons observés sur les navires battant pavillon étranger

* La couverture pour le Japon comprend les navires de l'accord de joint venture, déclarés par l'Afrique du sud

* L'effort observé pour Madagascar a été estimé à partir du nombre de jours de pêche. La couverture comprend les observateurs à bord des navires battant pavillon de l'UE et de l'Espagne

* Les efforts totaux de 2012 et 2013 sont des estimations fournies par le Portugal qui doivent être mises à jour

N.B. : le MRO est entré en vigueur en juillet 2010, c'est pourquoi il est normal que les taux de couverture annuelle soient plus faibles en 2010 (certains pays ont réussi à fournir des estimations de l'effort pour la période juillet-décembre 2010, dans ces cas les taux de couverture sont déclarés à partir du mois de juillet).

Légende : EFFORT TOTAL (NBRE HAMEÇONS) : Nombre total d'hameçons filés par les palangriers, par flottille de pêche et année, réparti ainsi :

- Effort total disponible (en vert)
- Effort total non disponible : effort total estimé au moyen des captures nominales disponibles et des taux d'effort ou de capture échantillonnés des autres flottilles ou périodes de l'année (en rouge)

ANNEXE C

ESTIMATION DE LA COUVERTURE DES SENNEURS PAR LES OBSERVATEURS

MEMBRES	Effort total (jours de pêche)							Effort observé (jours de pêche)							Taux de couverture							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Australie	175	130	148	133	113	148	141								0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Chine																						
-Taiwan,Chine																						
Comores																						
Érythrée																						
UE - France	1968	1947	1795	2115	3467	3168	3152	108	237	193	600	683	772	0,00%	5,55%	13,20%	9,13%	17,30%	21,56%	24,49%		
UE - Portugal																						
UE - Espagne	3531	3555	3684	3899	4238	3584	3933	0	0	62	128	338	344	0,00%	0,00%	0,00%	1,59%	3,02%	9,43%	8,75%		
France (TOM)	833	1167	1257	1276				252	188	171	0	0	0	0,00%	21,59%	14,95%	13,40%					
UE - RU																						
UE - Italie					284								210	147							73,94%	
Guinea																						
Inde																						
Indonésie																						
R.I. d'Iran	128	139	168	172	179	164	137							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Japon	96	95	72	36	35	86	86							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
Kenya																						
République de Corée			94	387	507	451	695			33	45	35	0			0,00%	8,52%	8,88%	7,76%	0,00%		
Madagascar										-14	-118											
Malaisie	12													0,00%								
Maldives																						
Maurice				27	264	302	332			0	0	111	116				0,00%	0,00%	36,75%	34,92%		
Mozambique																						
Sultanat d'Oman																						
Pakistan																						
Philippines																						
Seychelles	2144	2166	1969	1670	1947	3012	4087	0	0	0	0	271	1404	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	13,92%	46,61%	0,00%	
Sierra Leone																						
Somalie																						
Sri Lanka																						
Afrique du sud*				62								12						0,00%				
Soudan																						
Tanzanie																						
Thaïlande	137														0,00%							
Royaume-Uni																						
Yémen																						
PARTIES COOPÉRANTES NON CONTRACTANTES																						
Bangladesh																						
Liberia																						
Senegal																						
Other																						
Total	9 025	9 199	9 188	9 777	10 749	11 199	12 563	0	360	425	459	1 056	2 781	1 379	0,00%	3,91%	4,63%	4,69%	9,82%	24,83%	10,98%	

* Les parenthèses indiquent les observateurs sur des navires étrangers (données d'observateurs fournies par Madagascar pour UE, Espagne, UE, France et Seychelles)

N.B. : le MRO est entré en vigueur en juillet 2010, c'est pourquoi il est normal que les taux de couverture annuelle soient plus faibles en 2010.

Légende : effort total (jours de pêche) : Nombre total de jours de pêche des senneurs thoniers, par flottille de pêche et année, réparti ainsi :

- Effort total disponible (en vert)
- Effort total non disponible : effort total estimé au moyen des captures nominales disponibles et des taux d'effort ou de capture échantillonnés des autres flottilles ou périodes de l'année (en rouge)